



THALES LAS

NÉGOCIATION TEMPS DE TRAVAIL DES MENSUELS

PROJET DE LA DIRECTION

Horaires de référence

Depuis, la fusion des ex-sociétés de Thales LAS France, le temps de travail des salariés mensuels est resté le même dans chaque établissement.

Le projet présenté ci-dessous est l'orientation d'évolutions proposées par la Direction

Etablissement	Heures/jour	heures/semaine	Heures/an	Horaire de réf.	Nbr de jours travaillés journée solidarité exclue	RTT
La Ferté Saint Aubin	7,33	36,60	1536,00	34,15	210	15 mini
Elancourt	7,42	37,10	1559,25	34,65	210	15 mini
Rungis/Toulouse	7,42	37,12	1559,25	34,65	210	15 fixe
Massy/Rennes	7,42	37,12	1559,25	34,65	210	15 fixe
Fleury les Aubrais	7,42	37,12	1559,25	34,65	210	15 fixe
Limours	7,42	37,12	1559,25	34,65	210	15 fixe
Ymare	7,42	37,12	1559,25	34,65	210	15 fixe
Saint-Héand	7,50	37,50	1575,00	35,00	210	15 mini
Blagnac	7,40	37,00	1575,00	35,00	213	*

RTT : Calculés en fonction du nombre de jours travaillés dans l'année
*sur la base de 213 jours travaillés pour Blagnac

Horaires variables

Modèle "tertiaire" 5 jours/semaine



Modèle "industrie" 4,5 jours/semaine



Heures Supplémentaires

Définition : heures de travail effectif accomplies au-delà de l'horaire de référence payé et demandées par la Direction (sur décision du management et pas de volontariat).

Le contingent passerait à 200 heures par an et par salarié

Rémunération : Paiement ou repos compensateur.

L'acceptation du paiement des heures sera facilité dans le cadre d'une charge soutenue dans le trimestre considéré.

Contrôle du temps de travail

Chaque manager hiérarchique aura la visibilité sur les heures badgées ou auto-déclarées dans l'outil de gestion des temps (Chronotime), ainsi que sur ses compteurs.

Il contrôlera le temps de travail de ses collaborateurs en s'assurant notamment qu'ils respectent les durées maximales de travail et les durées minimales de repos.

Il devra permettre la prise des jours de récupération générés, en fonction des besoins du service.

Adhérer en ligne





THALES LAS

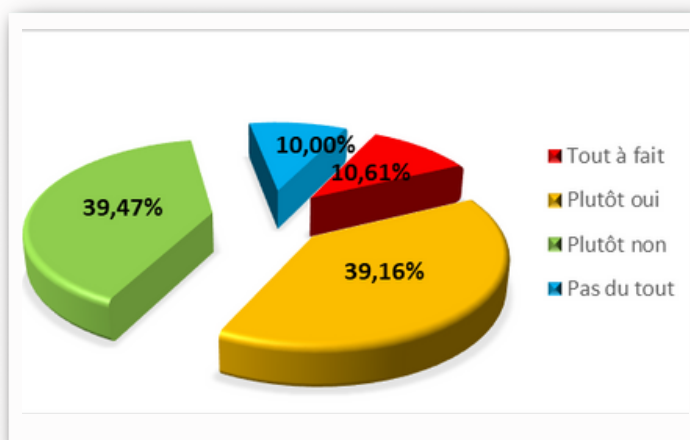
NÉGOCIATION TEMPS DE TRAVAIL DES MENSUELS

POINT DE VUE DE LA CFDT

La Direction a la volonté d'augmenter la production et le travail en commun en mettant en œuvre plusieurs dispositions, notamment :

- Pour le site d'Elancourt : augmentation du nombre de jour travaillés en réduisant le nombre d'heures par semaine.
- Réduction de l'amplitude des plages des horaires variables.

La CFDT Thales LAS est contre l'augmentation du nombre de jours travaillés et demande que cette négociation améliore avant tout la qualité de vie au travail de tous les salariés mensuels en maintenant l'activité économique très favorable de l'entreprise.



L'enquête CFDT Thales sur les conditions de travail montre que plus de 50% des salariés considère que le travail génère un stress excessif de l'anxiété ou d'épuisement professionnel.

Le modèle des horaires variables "mensuel tertiaire" et "mensuel industrie" est inégalitaire et extrêmement clivant. La Direction n'apporte aucun chiffre pouvant démontrer l'efficacité de ces mesures sur la production.

La CFDT de Thales LAS n'est pas favorable à cette distinction, qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place dans le contexte industriel des établissements de LAS. Cela ne pourra que dégrader les conditions de travail et éloigner les équipes "industries" et "tertiaires".

La CFDT considère que l'augmentation de la production ne peut se faire au prix des conditions de travail et de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle des salariés.

La CFDT est favorable à une harmonisation des compteurs (crédit/débit) dans tout LAS si les conditions de récupération sont favorables. Cela permettra la clarification dans l'utilisation des heures que les salariés doivent pouvoir gérer librement.

La CFDT est persuadée qu'il est possible de concilier les intérêts de l'entreprise et des salariés. C'est cet équilibre et l'écoute des salariés qui guideront la CFDT dans cette négociation.



Délégués Syndicaux CFDT LAS

- Marie-Pierre ANDRE
- Thibault BONNEFIS
- Patrick JOUAUD
- Sébastien PRAUD
- Patrick VETU



Adhérez en ligne

